

Le mardi 25 juin 2019
À 20 h 30 – Salle l'Amphi
Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez

Étaient présents:

Commune	Nom	Prénom
ARQUENAY	LANGLOIS	Gustave
BAZOUGERS	RAPIN	Yveline
BAZOUGERS	FERRAN	David
BAZOUGERS	LANDELLE	Jérôme
BEAUMONT PIED DE BOEUF	GANGNAT	Pascal
GREZ EN BOUERE	LASSALLE	Jean-François
GREZ EN BOUERE	FOUCHER	Michel
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis
LA CROPTÉ	LAMBERT	Paul
LE BURET	CATILLON	Didier
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
MESLAY DU MAINE	GAUTIER	Huguette
MESLAY DU MAINE	BORDIER	Pierre

MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian
MESLAY DU MAINE	BRUNEAU	Sylvie
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques
MESLAY DU MAINE	JARDIN	Elisabeth
PREAUX	FOUCAULT	Roland
RUILLE FROID FONDS	HELBERT	Marie-Claude
SAINT BRICE	BOISSEAU	André
SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
SAINT LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Claude
VAL DU MAINE	COTTEREAU	Michel
VAL DU MAINE	RICORDEAU-MAILLET	Martine
VAL DU MAINE	LEFLOCH	Michel

Étaient absents excusés :

Messieurs Lavoué Christian – Jacky Chauveau – Avallart Pierre – Landelle Jean-Luc - Foucher Stéphane – Gendron Didier – Sabin Jacques – Buchot André - Mesdames Mahieu Céline - Perthué Evelyne – Frégné Cécile.

Assistait également à la séance: Sylvie Landelle – DGS

Ordre du jour

1. Procès-verbal du conseil du 21 mai 2019,
2. Validation du PLH,
3. Rapport du Conseil d'exploitation Eau du 4 juin 2019,
4. Rapport du Conseil d'exploitation Assainissement du 6 juin 2019,
5. Rapport de la commission enfance jeunesse sport du 11 juin 2019 – Tarifs l'Azuréo,
6. Rapport de la commission énergie et développement durable du 18 juin 2019,
7. Contrat de transition écologique du Sud Mayenne,
8. Projet achat matériel désherbage alternatif,
9. Conventions groupements de commandes ; délégation de signature au Président.
10. Subventions événements exceptionnels 2019 : proposition d'attribution,

Retrait de l'ordre du jour de deux dossiers : Rapport du conseil d'exploitation Assainissement et Projet d'achat matériels désherbage alternatif

En raison de l'absence de Jean Luc Landelle en charge du Rapport du conseil d'exploitation Assainissement et du projet d'achat du matériel pour un désherbage alternatif,
Le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le retrait de ces deux dossiers.

[AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :](#)

Le Conseil Communautaire valide la proposition de retrait des deux dossiers.

Dossier N°1 - Procès-verbal du conseil du 21 mai 2019

Le Président ouvre la séance et présente aux membres du Conseil Communautaire le procès-verbal de la réunion du conseil du 21 mai 2019.

[AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :](#)

Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Dossier N°2 - Validation PLH (Programme Local de l'Habitat)

Présentation faite par : Le cabinet d'études Mercat



PLH PROGRAMME
LOCAL
DE L'HABITAT
PAYS DE MESLAY-GREZ

Présentation des orientations stratégiques et du programme d'actions

1

Des enjeux aux orientations

Assurer un rythme de production de logements suffisant pour une croissance maîtrisée de la population

Orientation 1 : Programmer un nombre de logements suffisant pour répondre aux objectifs de développement du territoire

L'accompagnement du vieillissement de la population par le développement de logements et services adaptés

Le développement d'offres alternatives à la maison individuelle afin de fluidifier les parcours résidentiels

L'identification des produits neufs à développer dans une logique de réponse à la diversité des besoins

Orientation 2 : Diversifier le parc de logements

La diversification du parc de logements sociaux pour répondre aux besoins des petits ménages

La mobilisation du parc ancien pour étoffer l'offre en location et lutter contre la vacance

La requalification du parc existant par l'accompagnement des propriétaires ne pouvant pas investir dans leur logement

Orientation 3 : Permettre l'évolution de l'existant et anticiper les mutations du territoire

Le renforcement de l'attractivité des centres-bourgs aujourd'hui en perte de vitesse

Orientation transversale : Renforcer le rôle de la CC du Pays de Meslay Grez dans les politiques de l'habitat

Architecture du Document d'orientations

Orientation 1. Programmer un nombre de logements suffisant pour répondre aux objectifs de développement du territoire

- **Fiche-Action 1.** Maintenir l'attractivité territoriale par la production de 100 logements par an.
- **Fiche-Action 2.** Développer des outils de maîtrise foncière

Orientation 2. Diversifier le parc de logements

- **Fiche-Action 3.** Poursuivre le rééquilibrage de l'offre sociale entre les polarités du territoire.
- **Fiche-Action 4.** Veiller à l'adéquation entre les besoins des ménages et les types de logements proposés.
- **Fiche-Action 5.** Adapter le parc de logements pour permettre le maintien à domicile des personnes vieillissantes ou en situation de handicap

Orientations 3. Permettre l'évolution de l'existant et anticiper les mutations du territoire

- **Fiche-Action 6.** Poursuivre les actions d'amélioration de l'habitat engagées par le territoire.
- **Fiche-Action 7.** Renforcer l'attrait du bâti ancien et lutter contre la vacance structurelle, notamment dans les centre-bourgs.

Orientation 4. Orientation transversale

- **Fiche-Action 8.** Renforcer le rôle de la CC du Pays de Meslay-Grez dans les politiques de l'habitat

Architecture du Programme d'Actions

1. Programmer un nombre de logements suffisant pour répondre aux objectifs de développement du territoire	Action 1/ Maintenir l'attractivité territoriale par la production de 100 logements /an
2. Diversifier le parc de logements	Action 2/ Développer des outils de maîtrise foncière
	Action 3/ Poursuivre le rééquilibrage de l'offre sociale entre les polarités du territoire
	Action 4/ Veiller à l'adéquation entre les besoins des ménages et les types de logements proposés
3. Permettre l'évolution de l'existant et anticiper les mutations du territoire	Action 5/ Adapter le parc de logements pour permettre le maintien à domicile des personnes vieillissantes ou en situation de handicap
	Action 6/ Poursuivre les actions d'amélioration de l'habitat engagées par le territoire
4. Orientation transversale	Action 7/ Renforcer l'attrait du bâti ancien et lutter contre la vacance structurelle, notamment dans les centre-bourgs
	Action 7/ Renforcer l'attrait du bâti ancien et lutter contre la vacance structurelle, notamment dans les centre-bourgs

Les actions phares

<p>1 . Programmer un nombre de logements suffisant pour répondre aux objectifs de développement du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir l'attractivité territoriale par la production de 100 logements par an. Une hausse progressive des objectifs de construction permettant une construction annuelle de 110 logements par an conformément au SCOT – <i>une déclinaison territoriale qui s'appuie sur les projets identifiés dans le cadre de l'élaboration du PLUi</i> ▪ Développer des outils de maîtrise foncière (veille sur fonciers stratégiques, poursuite de la collaboration avec l'EPFL Mayenne, Observatoire du foncier, outils fonciers et financiers en faveur de la reconquête du bâti dégradé/en état d'abandon)
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les actions phares

<p>2 . Diversifier le parc de logements</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre le rééquilibrage de l'offre sociale entre les polarités du territoire. Une production de 50 logements sociaux sur la période du PLH. ▪ Veille à l'adéquation entre les besoins des ménages et les types de logements proposés. Une diversification de la production neuve, adaptée au profil des ménages et à son évolution, en faveur d'une réalisation complète des parcours résidentiels (diversité de formes, diversification de la production sociale – typologies et modes de financement). ▪ Adapter le parc de logements pour permettre le maintien à domicile des personnes vieillissantes ou en situation de handicap. Adaptation du parc existant/ Création d'une offre nouvelle.
----------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

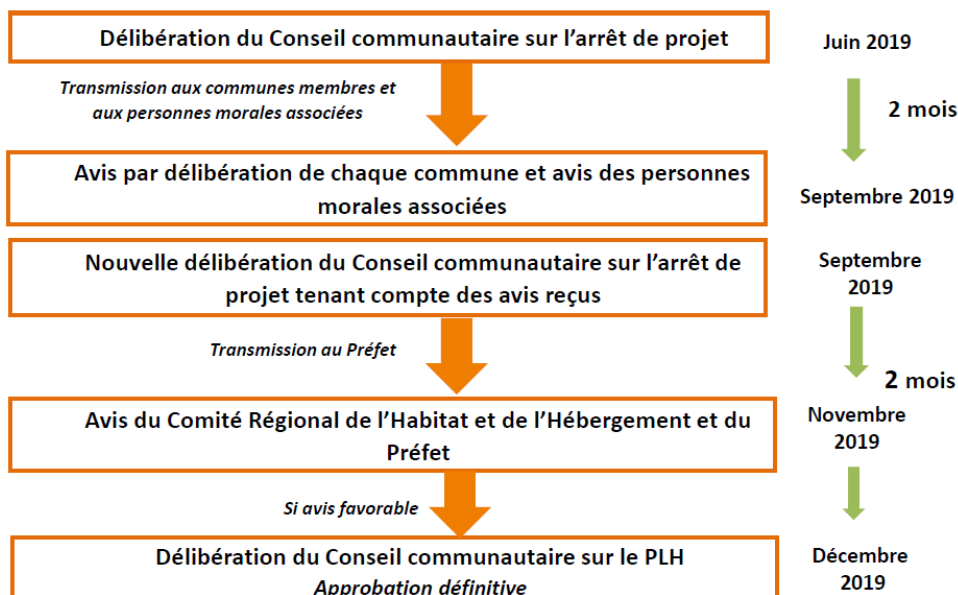
Les actions phares

<p>3 . Permettre l'évolution de l'existant et anticiper les mutations du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre les actions d'amélioration de l'habitat engagées par le territoire (OPAH, lutte contre les situations d'habitat indigne, actions de communication, soutien des partenariats en place) ▪ Renforcer l'attrait du bâti ancien et lutter contre la vacance structurelle, notamment dans les centres bourgs. Un objectif de remise sur le marché de 5 logements vacants par an.
------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les actions phares

<p>Suivi, évaluation et animation du PLH</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer le rôle de la CC du Pays de Meslay-Grez dans les politiques de l'habitat. Comité de programmation / Comité de pilotage du PLH / Communication / Suivi du PLH
-----------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Calendrier de validation



AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Par délibération en date du 29 mars 2016, la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez s'est engagée dans l'élaboration de son Programme Local de l'Habitat.

Aux termes de l'article L302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat portant à la fois sur les parcs public et privé, la gestion du parc existant et des constructions nouvelles, et la réponse aux besoins des populations spécifiques. Outre les besoins en logement, le PLH doit répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain. Il doit être doté d'un dispositif d'observation de l'habitat sur son territoire, afin de pouvoir suivre les effets des politiques mises en œuvre. A partir d'un diagnostic de la situation existante, le PLH définit les objectifs à atteindre, notamment l'offre nouvelle de logements en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires.

Quatre orientations structurant la politique de l'habitat ont été définies dans le document d'orientations:

- Orientation 1 : Programmer un nombre de logements suffisant pour répondre aux objectifs de développement du territoire
- Orientation 2 : Diversifier le parc de logements
- Orientation 3 : Permettre l'évolution de l'existant et anticiper les mutations du territoire
- Orientation 4 : Action transversale

Sur la base de ces orientations politiques, huit fiches actions déclinent la stratégie à mener par la CCPMG pour atteindre les objectifs, notamment quantitatifs du PLH, qui visent la production d'environ 100 logements par an pour la période 2020-2025.

Il est joint à la présente délibération, le projet de PLH comprenant : un diagnostic détaillé de l'habitat, un document d'orientations présentant les quatre axes de la politique de l'habitat, ainsi que le programme d'actions.

Aux termes de l'article L 302-2 du code de la construction et de l'habitation, le projet de PLH, arrêté par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, est transmis aux communes qui disposent d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis. Ce délai échu, le conseil communautaire assurera un deuxième arrêt pour transmettre le PLH aux services de l'Etat et au Préfet de Région.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **Arrête le Programme Local de l'Habitat tel que présenté en annexe ;**
- **Autorise le Président à soumettre, pour avis, le projet de PLH aux communes membres afin de celles-ci délibèrent dans un délai de 2 mois suivant la notification de la délibération de la CCPMG ; il est précisé qu'en cas de non-réponse dans les délais, l'avis sera réputé favorable ;**
- **Autorise le Président à engager la procédure nécessaire auprès de M. Le Préfet de Région dans le but de saisir, pour avis, le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.**

Dossier N°3 – Validation du Schéma local de transport

Présentation faite par : le cabinet d'étude Mobilis



Déroulé de la présentation

- Retour sur la démarche globale
- Présentation des différentes fiches actions
 - **Animation, communication**
 - Principes
 - Mise en œuvre
 - **Covoiturage**
 - Principes
 - Mise en œuvre
 - **Liaisons douces ou actives**
 - Principes
 - Mise en œuvre
 - **Aménagements locaux**
 - Principes
 - Mise en œuvre
- Débat, échanges

Retour sur le déroulé de la mission



Rappel de la démarche

Lancement de l'étude dans le cadre du PLUi fin 2016

Restitution du diagnostic en janvier 2017

Réunion sur le enjeux en avril 2017

Travail sur les fiches actions sur la deuxième période de 2017

Réunion de concertation avec chacune des communes en juin 2018

Envoi de la totalité des fiches, tous thèmes confondus en octobre 2018

Rappel des enjeux

Synthèse possible

Faciliter et diversifier la mobilité locale

- Prendre en compte la mobilité dès l'élaboration des projets
- Aménager le centre des communes
- Optimiser et renforcer le transport à la demande local
- Favoriser la promotion des transports « propres » par une communication efficace
- Créer des aires de covoiturage
- Mettre en place un système de transport solidaire

Actions transversales

- « Manager » la mobilité locale
- Mieux coopérer avec les acteurs du transport
- Réduire les déplacements

Articuler le territoire avec les territoires voisins

- Affirmer le rôle central de Meslay du Maine et de la desserte TC

La déclinaison en fiches actions

2

Les fiches actions proposées

1 - animation, coordination, communication

2 – covoiturage

3 – Liaisons douces entre les communes

4 – Transports en commun

5 – Aménagements locaux (cœurs de bourgs)

1 - Animation - concertation

Intégration de la question de la mobilité dans l'ensemble des instances de travail :

Appropriation politique de la question des mobilités

Recrutement ou mutualisation de ressources humaines aux fonctions d'animateur de territoire sur les questions de mobilité.

Appropriation sociétale de la question des mobilités (pédagogie, défis)

Possibilité de mutualiser les actions avec des territoires voisins ou proches.

Rechercher des mutualisations

2- Co-voiturage

Aménager des aires de covoiturage

Schéma de covoiturage vers l'extérieur du territoire

- | | |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 Arquenay
D21/D20 | Rond point en partie aménagé
Refectoire des stationnements, signalisation, éclairage |
| 2 Meslay du Maine
Parking Super U | Possibilité d'un aménagement sur le parking du Super U
Négociation avec le gérant pour une occupation du parking avec mise en valeur de l'apport d'une clientèle supplémentaire. |
| 3 Grez-en-Bouère
Face cimetière | Parking en partie aménagé en face du cimetière
Signalisation à réaliser. |
| 4 St Loup du Dorat
D21/D24 | Aménagement complémentaire en vis-à-vis du parking du restaurant routier
soit une possibilité d'aménagement en continuité avec le restaurant routier avec une démarche partenariale soit un aménagement déconnecté sur du foncier à acquérir. |
| 5 Villers Charlemagne
Rond point D20/N162 | Aménagement à prévoir sur le rond point permettant un accès dans les deux directions sur la N162. |
| 6 Cossé en Champagne
D7/D130 | Aménagement possible pour permettre un maillage de |

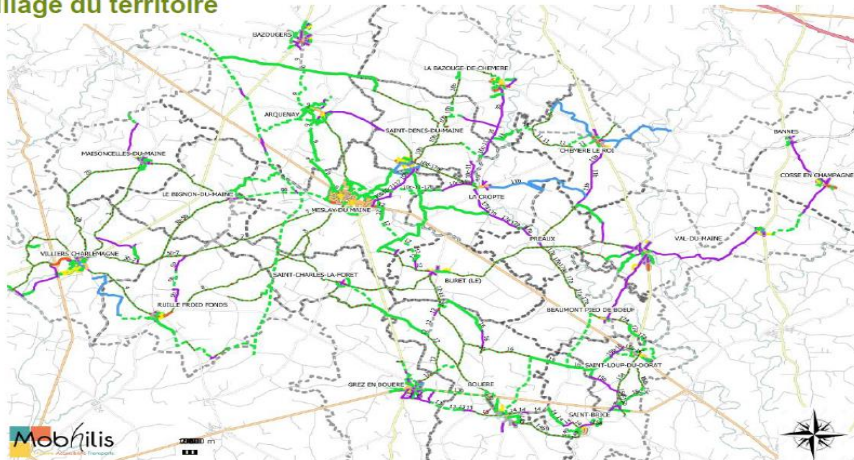


Proposer une offre de covoiturage solidaire :

- Pour les personnes en insertion
- Pour les personnes âgées (projet MSA)
- Création d'un pool de conducteurs bénévoles proposant leurs services sur certains créneaux
- Atout :
 - Simple à mettre en place
- Difficulté :
 - Épuisement des bénévoles.

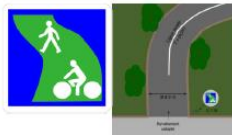
3 – liaisons douces

Un maillage du territoire



Un référentiel d'aménagement

VOIE VERTE



CVCB / Chaucidoux

(Chaussée avec Voie Centrale Banalisée)



Voie partagée



Une programmation possible :

■ Court terme :

- Aménagement possibles des voies vertes existantes (travaux de chaussée). Ex Meslay – Arquenay, Liaison Vélo Francette
- Mise en place de voies partagées (acquisitions panneaux par CC)
- Création d'un ou plusieurs Chaucidoux pour phase test

■ Moyen terme :

- Finalisation des itinéraires en voies vertes par la mise en place des voies non existantes
- Acquisitions foncières pour les voies à créer
- Bilan du CVCB et poursuite (ou non) de la mise en place

■ Long terme :

- Finalisation des itinéraires par les acquisitions foncières et travaux nécessaires.

4 - Transports en commun

Rappel :

- Pas de volonté d'une prise de compétence mobilité à l'échelle de la Communauté de Communes

Remarque

- Publication prochaine de la Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM) réaffirmant une volonté d'exercice de la compétence mobilité à une échelle proche des bassins de vie. Prise de position nécessaire des communes avant juillet 2021 (loi votée le 17 juin 2019).

Engagement d'aménagement simple des arrêts de transports en commun:

- Objectif de sécurisation : limiter les risques, notamment pour les scolaires
- Objectif de qualité : rendre le réseau attractif par des arrêts attractifs (condition nécessaire mais pas suffisante).

5 – Aménagements locaux

Proposition d'un plan d'aménagement des voiries et équipements de mobilité

Objectif : encourager les comportements vertueux et les mobilités actives dans les bourgs.

Pas de caractère contraignant, mais incitation à mettre en œuvre le plan validé

Possibilité d'appui financier et technique de la communauté de communes (fonds de concours).

La mise en œuvre du plan

3

Rappel des rôles possibles

	Sous-thème	Rôle possible de la CCPMG	Autres acteurs
Transports publics	Interurbains	Partenaire	Région
	Locaux	PILOTE	EPCI/Région
	Solidaires	Partenaire	Communes/Département/Région
Automobile	Covoiturage/autopartage	PILOTE	EPCI/Région
	routes	Partenaire	Communes/EPCI/Département
	Bornes de recharges	Partenaire	Privé/EPCI/Région
	stationnement	Partenaire	Communes
Cycles, piétons	Services connexes	PILOTE	Privé/Communes/EPCI/Région
	Voies, routes	Partenaire	Communes/EPCI
Non mobilité	Réseau	Partenaire	Privé/EPCI/Région
	Services	PILOTE	Communes/Région
Communication	Tout support	PILOTE	Communes/Privé/EPCI/Région

Les enjeux priorités



Transports en commun	Automobile	Piétons	Cycles	Nom mobilité
		Aménager les abords des écoles et établissements accueillant des enfants	Favoriser le stationnement des cycles au droit des ERP et des services	Poursuivre le déploiement du numérique
Améliorer l' information sur les transports publics existants			Aménager des voies pour les cycles pour relier les communes et les bourgs Arquenay – Meslay	Aménager des lieux de partages ou partager des espaces peu utilisés
Développer l'offre pour les personnes âgées			Orienter le territoire vers une labellisation autour du tourisme à vélo Vélo Francette	
Aménager les infrastructures de transport collectif actuellement présentes et développer de nouvelles solutions	Développer les aires de covoiturage sur le territoire et proposer ou informer sur les outils de covoiturage actuels	Aménager les centres bourgs pour redonner une place plus importantes aux piétons (zones 30 et zones 20).		
Développer l'offre pour tous les publics vers l'extérieur du territoire				
	Réduire l' utilisation du véhicule personnel pour les trajets vers l'intérieur du territoire.			

Le déploiement possible

		Objectif	Échéance	Pilote
ACTION N°1	Animation	Mettre en œuvre le plan d'actions	Court terme	CCPMG
ACTION N°2	Co-voiturage	Créer ou aménager les aires, créer le covoiturage solidaire	Moyen terme	CCPMG / Communes
ACTION N°3	Liaisons douces	Relier les bourgs entre eux pour favoriser le déplacement à vélo	Court terme et programmation	CCPMG / Communes
ACTION N°4	Transports en commun	Créer une offre de mobilité locale solidaire	Moyen terme	CCPMG / Communes
ACTION N°5	Aménagements locaux	Revoir la place de l'automobile dans les bourgs	Court terme et long terme	Communes

Echanges et débats

4

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- Pascal Gangnat trouve que le projet est trop « timoré »
- Mobilis répond que le schéma n'a pas pour objectif de convaincre mais de donner des pistes pour faire évoluer les comportements et les habitudes.
- Le président complète en précisant que tout dépend des moyens qu'on se donne. Il est facile de présenter un projet beaucoup plus ambitieux mais cela peut n'être que de l'affichage si les moyens ne suivent pas.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et après avoir voté PAR :

- 27 POUR
- 1 ABSTENTION
- Arrête le Schéma Local de Déplacement tel que présenté en annexe ;
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

Dossier N°4 – Rapport du conseil d'exploitation Eau du 4 juin 2019

Rapporteur, Gustave LANGLOIS, Vice-président en charge du Conseil d'exploitation EAU de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.



Service des EAUX
du Pays de Meslay-Grez
EAU

Sommaire

1. Projets de travaux réseaux et stations de pompage 2019

- Travaux réseau, centre bourg de RUILLE FROID FONDS
- Réhabilitation de la station du Moulin de Rousson à SAULGES et du captage du Plessis à PRÉAUX
- Interconnexion du réseau d'eau potable à PRÉAUX
- Travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable, Grande Rue à MESLAY DU MAINE
- Réhabilitation du réseau d'eau potable, Rue de la Bretonnière à MESLAY DU MAINE
- Décolmatage du forage Montavallon à MESLAY DU MAINE
- Création d'un nouveau forage sur le site de Juigné à MAISONCELLES DU MAINE
- Acquisition de compteurs radio-relève
- Acquisition d'un superviseur
- Travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable, Rue de la Briqueterie à SAINT BRICE
- Travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable, Rue de la Libération à GREZ EN BOUÈRE

2. Point sur les projets à programmer

3. Questions diverses

1. Projets de travaux réseaux et stations de pompage 2019

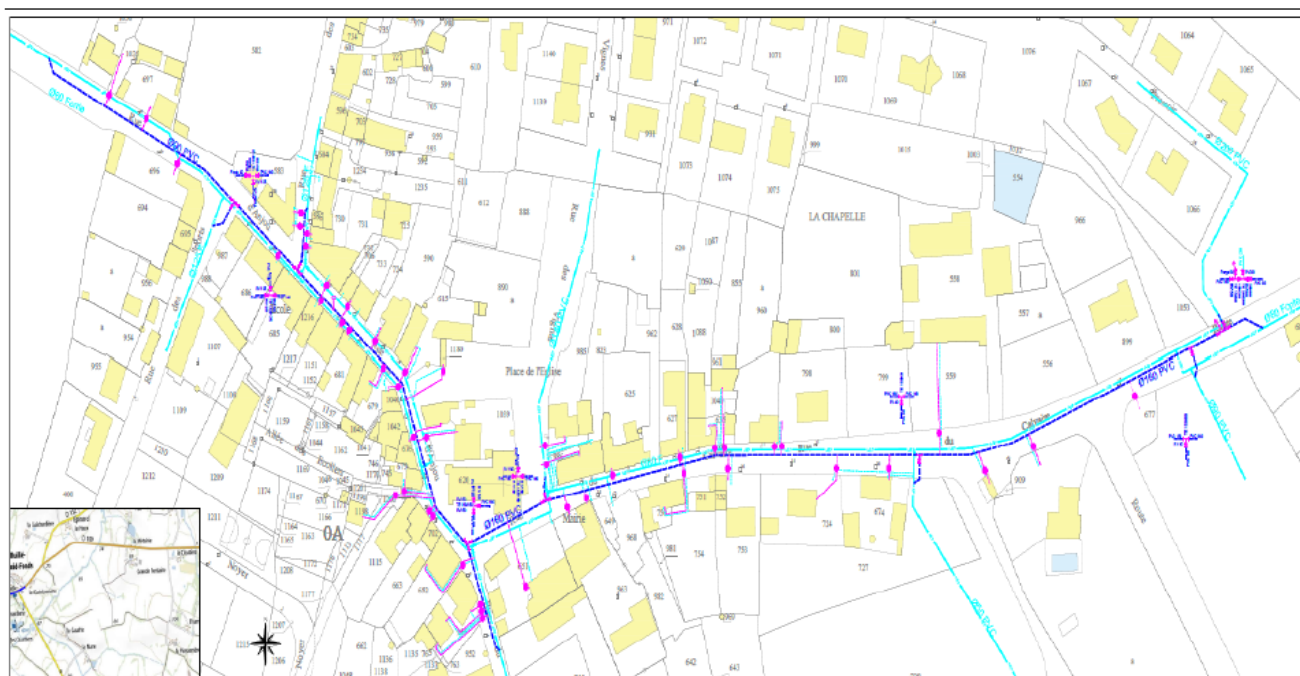
Avant-projet travaux de réseaux dans le bourg de RUILLE FROID FONDS

La commune de RUILLE FROID FONDS souhaite réaménager son centre bourg. La Communauté de Communes propose de renforcer la canalisation d'eau potable existante et de reprendre l'ensemble des branchements préalablement aux futurs travaux. Ce renforcement permettra notamment de sécuriser l'approvisionnement en eau de FROMENTIÈRES.

Les travaux comprennent :

- 580 ml de canalisations PVC bi-orienté PN25 Ø160
- reprise de 45 branchements avec mise en place de regards de comptages sous trottoir
- Toutes pièces, purges, ventouses et vannes de sectorisation

Avant-projet travaux de réseaux dans le bourg de RUILLE FROID FONDS



Le montant estimé des travaux est de 168 864,00 € HT dont l'option (extrémité Rue d'Anjou) de 7 200,00 € HT, avec un coût de la maîtrise d'œuvre de 7598,88 € HT, soit un total de 176 462,88 € HT.

EAU Régie			
2315-111 RUILLE FROID FONDS - Réhabilitation du réseau AEP du Centre Bourg			
INVESTISSEMENT DEPENSES			
Libellé	BP 2019	AVP	Ajustements budgétaires
Travaux Sans Option	165 000,00 €	161 664,00 €	-3 336,00 €
Honoraires MO SAFEGE	8 000,00 €	7 598,88 €	-401,12 €
TOTAL Dépenses HT	173 000,00 €	169 262,88 €	-3 737,12 €
INVESTISSEMENT RECETTES			
Libellé	BP 2019	AVP	Ajustements budgétaires
subvention départementale 30 %	51 900,00 €	50 778,86 €	-1 121,14 €
Emprunt	121 100,00 €	118 484,02 €	-2 615,98 €
TOTAL Recettes HT	173 000,00 €	169 262,88 €	-3 737,12 €
RESTE A CHARGE	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Le Conseil d'exploitation propose de valider cet avant-projet, de prendre acte des demandes de subventions déposées et de lancer la consultation des entreprises.

Avant-projet travaux de réhabilitation de la Station du Moulin de Rousson à SAULGES

Le captage du Moulin de Rousson à SAULGES date de 1977 avec une production moyenne de 145 000 m³/an. Cette station est équipée d'un filtre sable contre la turbidité ; il y est également effectué un mélange d'eau avec le Grand Rousson pour baisser la teneur en nitrates.

Lors du conseil communautaire du 18 décembre 2018, il a été décidé de réhabiliter celle-ci avec la maîtrise d'œuvre SAFEGE.

L'ATD'Eau du CD53 avait estimé cette réhabilitation à 260 000 € HT.

L'AVP effectué par SAFEGE estime le coût des travaux à hauteur de 329 450 € HT, avec un coût de maîtrise d'œuvre de 16 801,95 € HT, soit un montant total de 346 251,95 € HT.

EAU Régie			
2315-114 SAULGES - Réhabilitation du Captage du Moulin de Rousson			
INVESTISSEMENT DEPENSES			
Libellé	BP 2019	AVP	Ajustements budgétaires
Travaux	270 000,00 €	329 450,00 €	59 450,00 €
Honoraires MO SAFEGE	10 800,00 €	16 801,95 €	6 001,95 €
TOTAL Dépenses HT	280 800,00 €	346 251,95 €	65 451,95 €
INVESTISSEMENT RECETTES			
Libellé	BP 2019	AVP	Ajustements budgétaires
subvention départementale 30 %	84 240,00 €	103 875,59 €	19 635,59 €
Emprunt	196 560,00 €	196 560,00 €	45 816,36 €
TOTAL Recettes HT	280 800,00 €	300 435,59 €	65 451,95 €
RESTE A CHARGE	0,00 €	45 816,36 €	0,00 €

Le Conseil d'exploitation propose de valider cet avant-projet, de prendre acte des demandes de subventions déposées et de lancer la consultation des entreprises. La modification budgétaire sera prise à la suite de cette consultation.

Avant-projet travaux de réhabilitation du captage du Plessis à PRÉAUX

Le captage du Plessis à PRÉAUX date de 1957 avec une production moyenne de 28 000 m³/an sans traitement.

Lors du conseil communautaire du 18 décembre 2018, il a été décidé de réhabiliter celle-ci avec la maîtrise d'œuvre SAFEGE.

L'ATD'Eau du CD53 avait estimé cette réhabilitation à 60 000 € HT.

L'AVP effectué par SAFEGE estime le coût des travaux à hauteur de 96 100 € HT, avec un coût de maîtrise d'œuvre de 4 901,10 € HT, soit un coût total de 101 001,10 € HT.

EAU Régie			
2315-121 PREAUX - Réhabilitation du captage du Plessis			
INVESTISSEMENT DEPENSES			
Libellé	BP 2019	AVP	Ajustements budgétaires
Travaux	60 000,00 €	96 100,00 €	36 100,00 €
Honoraires MO SAFEGE	5 000,00 €	4 901,10 €	-98,90 €
TOTAL Dépenses HT	65 000,00 €	101 001,10 €	36 001,10 €
INVESTISSEMENT RECETTES			
Libellé	BP 2019	AVP	Ajustements budgétaires
subvention départementale 30 %	19 500,00 €	30 300,33 €	10 800,33 €
Emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Recettes HT	19 500,00 €	30 300,33 €	10 800,33 €
RESTE A CHARGE	45 500,00 €	70 700,77 €	25 200,77 €

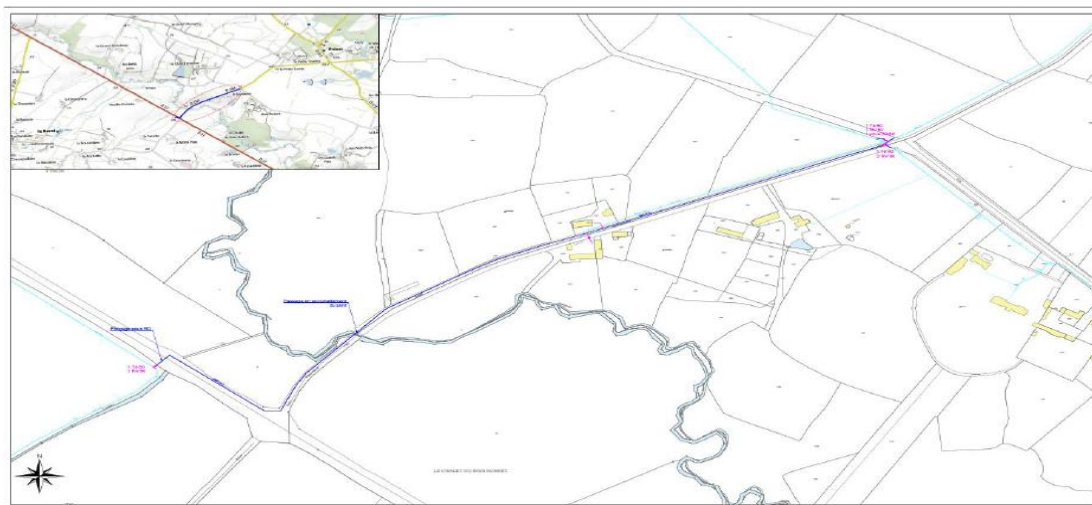
Suite aux augmentations budgétaires sur différents projets, le Conseil d'exploitation propose de reporter ces travaux en 2020.

Interconnexion du réseau d'eau potable à PRÉAUX

La commune de Préaux est en autonomie totale sur la distribution en eau potable au départ du captage du Plessis. Afin de sécuriser la distribution, il est projeté d'interconnecter ce réseau avec le réseau existant situé sur la commune du Buret.

Lors du dernier conseil d'exploitation du 04 mars, le bureau d'étude SAFEGE a été retenu pour effectuer la MOE. SAFEGE a validé la possibilité de passer sous domaine public, sous l'accotement du RD 21 et RD 284. L'interconnexion aura une longueur de 900 m et permettra de sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune.

Interconnexion des réseaux d'eau potable à PRÉAUX



SAFEGE estime le montant des travaux à 59 000 € HT, avec un coût de MOE de 2 860 € HT ;
Soit un total de 61 860 € HT.

EAU Régie			
2315-115 PREAUX - Interconnexion des réseaux AEP			
INVESTISSEMENT DEPENSES			
Libellé	BP 2019	AVP	Ajustements budgétaires
Travaux	56 000,00 €	59 000,00 €	3 000,00 €
Honoraires MO SAFEGE	4 000,00 €	2 860,00 €	-1 140,00 €
TOTAL Dépenses HT	60 000,00 €	61 860,00 €	1 860,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES			
Libellé	BP 2019	AVP	Ajustements budgétaires
subvention départementale 30 %	18 000,00 €	18 558,00 €	558,00 €
subvention Agence de l'eau 50 %	30 000,00 €	30 930,00 €	930,00 €
Emprunt	12 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €
TOTAL Recettes HT	60 000,00 €	61 488,00 €	1 488,00 €
RESTE A CHARGE	0,00 €	372,00 €	372,00 €

Le Conseil d'exploitation propose de valider cet avant-projet, de prendre acte des demandes de subventions déposées et de lancer la consultation des entreprises.

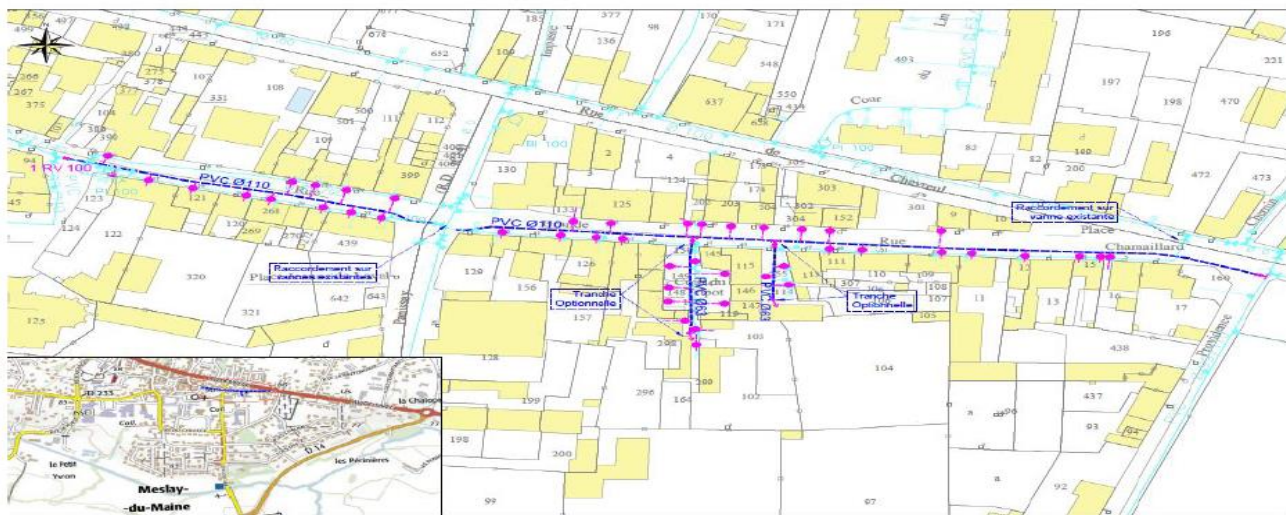
Avant-projet travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable Grande Rue à MESLAY DU MAINE

En 2017 et 2018, plusieurs sinistres liés à des fuites d'eau ont été répertoriés. Le réseau AEP de la Grande Rue datant de 1960, le service des eaux a projeté la réhabilitation du réseau avec la pose de compteurs sous domaine public et la réhabilitation du branchement jusqu'à l'ancien compteur.

Lors du conseil d'exploitation du 04 mars, le bureau d'études SAFEGE a été retenu pour effectuer la MOE.

Le réseau sera réhabilité sur 300 ml avec 40 reprises de compteurs, y compris réfection de chaussée.

Avant-projet travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable
Grande Rue à MESLAY DU MAINE



Avant-projet travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable
Grande Rue à MESLAY DU MAINE

Le montant estimé par SAFEGE pour les travaux est de 69 500 € HT, avec un coût de la MOE de 3 380 € HT, soit un total de 72 880 € HT.

EAU Régie			
2315-122 MESLAY DU MAINE - Réhabilitation du réseau AEP de la Grande Rue			
INVESTISSEMENT DEPENSES			
Libellé	BP 2019	AVP	Ajustements budgétaires
Travaux	67 000,00 €	69 500,00 €	2 500,00 €
Honoraires MO SAFEGE	3 500,00 €	3 380,00 €	-120,00 €
TOTAL Dépenses HT	70 500,00 €	72 880,00 €	2 380,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES			
Libellé	BP 2019	AVP	Ajustements budgétaires
subvention départementale 30 %	21 150,00 €	21 864,00 €	714,00 €
TOTAL Recettes HT	21 150,00 €	21 864,00 €	714,00 €
RESTE A CHARGE	49 350,00 €	51 016,00 €	1 666,00 €

Le Conseil d'exploitation propose de valider cet avant-projet, de prendre acte des demandes de subventions déposées et de lancer la consultation des entreprises.

La commune de Meslay du Maine envisage l'effacement des réseaux souples et, par la suite, l'aménagement urbain de la Rue de la Bretonnière.

Le réseau d'eau potable existant date de 1960, le service des eaux a donc envisagé la réhabilitation de celui-ci avec la pose de compteurs sous domaine public et la réhabilitation du réseau jusqu'à l'ancien compteur.

Le réseau sera réhabilité sur 90 ml avec 8 reprises de compteur, la MOE et les travaux seront effectués en interne par le service des eaux.

Réhabilitation du réseau d'eau potable Rue de la Bretonnière à MESLAY DU MAINE

Rue De la Bretonnière à Meslay du Maine



EAU Régie				
2315-119 Travaux réhabilitation 2019-2022				
INVESTISSEMENT DEPENSES				
Libellé	BP 2019 pour Rue de la Bretonnière	BP 2019 Reste pour divers travaux	AVP	Ajustements budgétaires
Travaux (agents + matériels + matériaux) Rue Bretonnière MESLAY	15 000,00 €	10 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €
TOTAL Dépenses HT	15 000,00 €	10 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES				
Libellé	BP 2019		AVP	Ajustements budgétaires
subvention départementale 30 %	4 500,00 €		4 500,00 €	0,00 €
TOTAL Recettes HT	4 500,00 €		4 500,00 €	0,00 €
RESTE A CHARGE	10 500,00 €		10 500,00 €	0,00 €

Le Conseil d'exploitation propose de valider cet avant-projet, de prendre acte des demandes de subventions déposées et de lancer la consultation des entreprises.

Décolmatage du forage Montavallon à MESLAY DU MAINE

Le forage de Montavallon, situé sur la commune de Meslay du Maine, a une autorisation de production de 1 400 m³/jour maximum, pour une production moyenne effective de 360 000 m³/an.

Toutefois, ce forage montre des signes évidents de colmatage, diminuant notablement la productivité.

Le 18 décembre 2018, le conseil communautaire avait décidé de procéder à un décolmatage et de confier les études à Lithologic pour un montant de 6 500 € HT.

Lithologic a estimé ces travaux de décolmatage à 13 785 € HT, soit un montant total de 20 285 € HT.

EAU Régie			
2315-128 MESLAY DU MAINE - Décolmatage du forage Montavallon			
INVESTISSEMENT DEPENSES			
Libellé	BP 2019	AVP	Ajustements budgétaires
Travaux	20 000,00 €	13 785,00 €	-6 215,00 €
Honoraires MO Lithologic	7 300,00 €	6 500,00 €	-800,00 €
TOTAL Dépenses HT	27 300,00 €	20 285,00 €	-7 015,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES			
Libellé	BP 2019	AVP	Ajustements budgétaires
subvention départementale	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Recettes HT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESTE A CHARGE	27 300,00 €	20 285,00 €	-7 015,00 €

Le Conseil d'exploitation propose de valider cet avant-projet, de prendre acte des demandes de subventions déposées et de lancer la consultation des entreprises.

22

Création d'un nouveau forage sur le site de Juigné à MAISONCELLES DU MAINE

Le forage de Juigné est une ressource stratégique, tant par le volume d'eau produit (260 000 m³/an) que par la qualité de l'eau sans nitrate permettant la dilution d'une autre ressource.

Une réhabilitation des canalisations internes en acier est prévue en inox pour un montant de 20 790 € HT.

De plus, une détérioration importante est survenue vers 25m de profondeur dans le forage, formant un bourrelet vers l'intérieur du tube de puisage.

Lors du conseil communautaire du 18 décembre 2018, il a été décidé de programmer le sondage de reconnaissance sans créer le nouveau forage en 2019. Les études ont été confiées à Lithologic pour un montant total de 10 600 € HT.

Ces études, associées au coût du sondage de reconnaissance estimé à 13 320 € HT, représente un montant total pour ce projet de 23 920 € HT.

EAU Régie				
2315-109 MAISONCELLES DU MAINE - Création d'un nouveau forage à Julgné				
INVESTISSEMENT DEPENSES				
Libellé	BP 2019	Proposition BP 2020	AVP 2019	Ajustements budgétaires 2019
Travaux reconnaissance 2019	100 000,00 €		13 320,00 €	-86 680,00 €
Travaux Cana Inox 2019	25 000,00 €		20 790,00 €	-4 210,00 €
Honoraires MO SAFEGE 2019	12 000,00 €		6 600,00 €	-5 400,00 €
Travaux nouveau forage 2020		77 000,00 €		0,00 €
Honoraires MO SAFEGE 2020		4 000,00 €		0,00 €
TOTAL Dépenses HT	137 000,00 €	81 000,00 €	40 710,00 €	-96 290,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES				
Libellé	BP 2019		AVP 2019	Ajustements budgétaires 2019
subvention départementale 30 %	32 100,00 €		12 213,00 €	-19 887,00 €
TOTAL Recettes HT	32 100,00 €		12 213,00 €	-19 887,00 €
RESTE A CHARGE	104 900,00 €		28 497,00 €	-76 403,00 €

Le Conseil d'exploitation propose de valider cet avant-projet, de prendre acte des demandes de subventions déposées et de lancer la consultation des entreprises. Suite aux dépassements budgétaires sur différents projets, le Conseil d'exploitation propose de reporter les travaux de forage en 2020 (81 000 € HT).

24

Acquisition de compteurs radio-relève

Depuis le 1er Janvier 2018, le service procède à une relève manuelle par an.

Celle-ci se déroule en septembre et octobre avec un planning réparti entre les 7 fontainiers et les différents secteurs.

Ce temps de relève équivaut à 20 semaines d'ETP pour un peu plus de 5 000 compteurs sur la régie des Eaux.

Les DSP de Bazougers (Véolia) et du secteur de Val du Maine (SAUR) sont déjà équipés de radio relève.

La radio-relève permet de relever les compteurs équipés d'un boîtier et d'une antenne radio en passant à proximité (entre 100 et 200 m) avec un véhicule à basse vitesse. La fourniture et la pose du compteur avec émettrice est estimée à 85 € HT l'unité (dont 35 € HT pour le compteur et 20 € HT pour la tête émettrice).

La régie des eaux envisage de réaliser un marché sur 4 ans de 2019 à 2022, pour un montant estimé au BP 2019 à 320 000 €.

La société Zenner nous a mis à disposition 20 compteurs avec tête émettrice, que nous avons posés sur un secteur avec différentes problématiques de relève. Un essai de relève fictif aura lieu le 26 juin.

Acquisition de compteurs radio-relève

L'équipement débutera en 2019, par secteur géographique avec un équipement compatible avec les radio-relèves existantes des DSP.

3 possibilités :

- 1) Achat et pose des compteurs par la Régie des Eaux
- 2) Achat des compteurs par la Régie des Eaux et pose sous-traitée
- 3) Marché global d'achat et pose des compteurs sous-traités

Le CE propose de retenir la 3^{ème} proposition pour l'établissement du DCE.

Acquisition d'un superviseur

Afin de pouvoir centraliser l'ensemble des données techniques, des alarmes et des surveillances nécessaires au bon fonctionnement de la distribution du territoire en eau potable, mais également les postes de relevages en eaux usées, le service des Eaux projette d'acquérir un superviseur pour le territoire de la régie. Ce superviseur aura également la capacité de pouvoir intégrer les futurs territoires sous DSP, s'il était décidé de ne pas les renouveler.

Le choix se porte sur un superviseur PC WIN 2.

Son estimation est de :

Acquisition Superviseur :	13 000,00 € HT	
Fourniture de 2 Data Logger :	2 400,00 € HT	
Développement :	9 000,00 € HT	
Programmation et formation :	8 000,00 € HT	
Matériel Informatique :	5 400,00 € HT	<u>TOTAL estimé : 37 800,00 € HT</u>

Lors du Rapport budgétaire 2019, il a été validé la prise en charge à 70 % par la régie EAUX et à 30 % par la régie assainissement :

EAU Régie			
2315-117 Acquisition d'un SUPERVISEUR (70% sur budget eau)			
INVESTISSEMENT DEPENSES			
Libellé	BP 2019	AVP	Ajustements budgétaires
Fournitures	28 000,00 €	26 460,00 €	-1 540,00 €
TOTAL Dépenses HT	28 000,00 €	26 460,00 €	-1 540,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES			
Libellé	BP 2019	AVP	Ajustements budgétaires
subvention départementale 30 %	9 800,00 €	9 261,00 €	-539,00 €
TOTAL Recettes HT	9 800,00 €	9 261,00 €	-539,00 €
RESTE A CHARGE	18 200,00 €	17 199,00 €	-1 001,00 €

Le Conseil d'exploitation propose de valider cet avant-projet, de prendre acte des demandes de subventions déposées et de lancer la consultation des entreprises.

Réhabilitation du réseau d'eau potable Rue de la Briqueterie à SAINT BRICE

La commune de Saint Brice envisage l'aménagement urbain de la Rue de la Briqueterie aux « Agêts » ; le conseil départemental réalisant, dans la continuité, la réfection de la couche de roulement.

Lors du dernier conseil d'exploitation du 04 mars, il a été décidé de confier la MOE à SAFEGE, afin de réhabiliter ce réseau datant de 1962.

Les travaux consisteraient en la pose de compteurs sous domaine public et la réhabilitation du réseau jusqu'à l'ancien compteur. Le réseau sera réhabilité sur 400 ml avec 13 reprises de branchements. (voir plan)

Réhabilitation du réseau d'eau potable Rue de la Briqueterie à SAINT BRICE



SAFEGE a estimé le coût des travaux à 73 000 € HT, soit un total de 75 600 € HT avec la MOE.

EAU DSP			
2315-314 DSP ST BRICE - Réhabilitation du réseau AEP de la Rue de la Briqueterie			
INVESTISSEMENT DEPENSES			
Libellé	BP 2019	AVP	Ajustements budgétaires
Travaux	52 000,00 €	73 000,00 €	21 000,00 €
Honoraires MO SAFEGE	3 000,00 €	2 600,00 €	-400,00 €
TOTAL Dépenses HT	55 000,00 €	75 600,00 €	20 600,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES			
Libellé	BP 2019	AVP	Ajustements budgétaires
subvention départementale 30 %	16 500,00 €	22 680,00 €	6 180,00 €
TOTAL Recettes HT	16 500,00 €	22 680,00 €	6 180,00 €
RESTE A CHARGE	38 500,00 €	52 920,00 €	14 420,00 €

Le Conseil d'exploitation propose de valider cet avant-projet, de prendre acte des demandes de subventions déposées, de lancer la consultation des entreprises, et d'ajuster le budget suite à cette consultation.

Réhabilitation du réseau d'eau potable Rue de la Libération à GREZ EN BOUÈRE

Le projet de réhabilitation du réseau AEP de la Rue de la Libération a été engagé par l'ex SIAEP de GREZ.

Suite à un projet d'aménagement de la rue par la commune de GREZ EN BOUERE, le SIAEP avait missionné l'agence IRH pour réaliser les études (pour un coût de 11 700 € HT).

IRH a estimé ces travaux de réhabilitation à 166 500 € HT, soit un total de 178 200 € HT.

EAU DSP			
2315-313 DSP GREZ EN BOUERE - Réhabilitation du réseau AEP de la Rue de la Libération			
INVESTISSEMENT DEPENSES			
Libellé	BP 2019	AVP	Ajustements budgétaires
Travaux	160 000,00 €	166 500,00 €	6 500,00 €
Honoraires MO SAFEGE	10 000,00 €	11 700,00 €	1 700,00 €
TOTAL Dépenses HT	170 000,00 €	178 200,00 €	8 200,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES			
Libellé	BP 2019	AVP	Ajustements budgétaires
subvention départementale 30 %	51 000,00 €	53 460,00 €	2 460,00 €
TOTAL Recettes HT	51 000,00 €	53 460,00 €	2 460,00 €
RESTE A CHARGE	119 000,00 €	124 740,00 €	5 740,00 €

Le Conseil d'exploitation propose de valider cet avant-projet, de prendre acte des demandes de subventions déposées, de lancer la consultation des entreprises, et d'ajuster le budget suite à cette consultation.

eau

Tableau avec modification sur captage du Plessis et forage Juigné :				
Projet	BP 2019	AVP 2019	AVP 2020	Modifications budgétaires 2019 proposés
Ruillé FF	173 000,00 €	169 262,88 €		- 3 737,12 €
Moulin de Rousson	280 800,00 €	346 251,95 €		65 451,95 €
Plessis Préaux	65 000,00 €	- €	101 001,10 €	- 65 000,00 €
Interconnexion Préaux	60 000,00 €	61 860,00 €		1 860,00 €
Grande Rue Meslay du Maine	70 500,00 €	72 880,00 €		2 380,00 €
Brettonnière Meslay du Maine	15 000,00 €	15 000,00 €		- €
Décolmatage Montavallon	27 300,00 €	20 285,00 €		- 7 015,00 €
Forage Juigné	137 000,00 €	40 710,00 €	96 290,00 €	- 96 290,00 €
Superviseur	28 000,00 €	26 460,00 €		- 1 540,00 €
Briqueterie St Brice	55 000,00 €	75 600,00 €		20 600,00 €
Libération Grez en Bouère	170 000,00 €	178 200,00 €		8 200,00 €
TOTAL	1 081 600,00 €	1 006 509,83 €	197 291,10 €	- 75 090,17 €

Les membres du bureau attirent l'attention sur la nécessité d'avoir une adéquation entre les possibilités financières de la Régie et les demandes de différentes communes, pour éviter de « rompre » les équilibres. La Régie peut avoir des contraintes de « temps », les obligations ne peuvent pas être que dans un sens.

Planning des travaux

Projet	Maitrise d'œuvre	Consultation entreprises	DATE TRAVAUX
Ruillé FF	SAFEGE	juil-19	Nov Dec 2019
Moulin de Rousson	SAFEGE	sept-19	Dec 2019- Avril 2020
Plessis Préaux		début 2020	2 eme semestre 2020
Interconnexion Préaux	SAFEGE	juil-19	Oct - Nov 2019
Grande Rue Meslay du Maine			
Briqueterie St Brice			
Brettonnière Meslay du Maine	Service des Eaux		Travaux en cours
Décolmatage Montavallon	LITHOLOGIC	Juillet - Aout 2019	Oct - Nov 2019
Forage Juigné (travaux de reconnaissance)		Juillet - Aout 2019	Nov Dec 2019
Superviseur	Service des Eaux	Consultations effectuées	2 ème semestre 2019
Libération Grez en Bouère	IRH	nov-19	Fevrier - Mars 2020

2. Point sur les projets à programmer

Point sur les projets à programmer

COMMUNES	BUDGET	2019	2020	2021
ARQUENAY	EAU	ASSAINISSEMENT	NON REPONDU	
BANNES	EAU	ASSAINISSEMENT	NON REPONDU	
BAZOUGERS	EAU DSP	ASSAINISSEMENT DSP	NON REPONDU	
BEAUMONT PIED DE BŒUF	EAU DSP	ASSAINISSEMENT	Aménagement du centre bourg	
BOUÈRE	EAU DSP	ASSAINISSEMENT	Enfouissement réseau souple rue des Sencies Loisissement rue des Sencies	
BOUESSAY	EAU			
CHÉMERÉ LE ROI	EAU	ASSAINISSEMENT	NON REPONDU	
COSSÉ EN CHAMPAGNE	EAU	ASSAINISSEMENT	Aménagement du rond point et eaux pluviales	
GREZ EN BOUÈRE	DSP	ASSAINISSEMENT		Aménagement rue de la Libération
LA BAZOUGE DE CHÉMERÉ	EAU	ASSAINISSEMENT	NON REPONDU	
LA CROPTÉ	EAU	ASSAINISSEMENT	Aménagement de la traverse du bourg et rue de la Vaige RD 166	
LE BIGNON DU MAINE	EAU	ASSAINISSEMENT	Aménagement de sécurité RD 233	Sécurisation du bourg
LE BURET	EAU	ASSAINISSEMENT	Aménagement de sécurité du centre bourg	
MAISONCELLES DU MAINE	EAU	ASSAINISSEMENT	NON REPONDU	

COMMUNES	BUDGET		2019	2020	2021
MESLAY DU MAINE	EAU	ASSAINISSEMENT.	Aménagement rue de la Gare devant le complexe sportif Aménagement de la Brebnnière Aménagement rue Tanquerel et Boulevard de la Providence Aménagement du Chemin de Sauber Aménagement de l'Impasse Chevreul	Aménagement rue de la Gare et route du Bignon Aménagement de l'allée du Château	
PRÉAUX	EAU	ASSAINISSEMENT.	NON REPONDU		
RUILLE FROID FONDS	EAU	ASSAINISSEMENT			Aménagement centre bourg
SAINT BRICE	EAU DSP	ASSAINISSEMENT	Rue de la Briquetterie		
SAINT CHARLÈS LA FORET	EAU	ASSAINISSEMENT	Pas de projet		
SAINT DENIS DU MAINE	EAU	ASSAINISSEMENT		Aménagement rue du Paradis	
SAINT LOUP DU DORAT	EAU DSP	ASSAINISSEMENT	NON REPONDU		
SAULGES (sud)	EAU				
VAL DU MAINE					
	BALLÉE EAU DSP	ASSAINISSEMENT		Rue de Commere et lotissement du Boischaud	
	EPINEUX EAU	ASSAINISSEMENT		Rue du Croix de Pierre (asot moins de 10 ans)	
VILLIERS CHARLEMAGNE	EAU	ASSAINISSEMENT	Aménagement de la traversée du centre bourg et de la rue du Chêne		

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- Jean-François Lassalle fait savoir que les travaux de la rue de la libération à Grez en Bouère ne sont pas prévus avant 2021 et il n'est donc pas utile de prévoir les travaux sur le réseau dès maintenant.
- La rue de la Libération étant une route départementale, le Conseil Départemental de la Mayenne demande deux ans entre l'ouverture des tranchées et l'aménagement définitif de la rue pour compenser le tassement de tranchée. Si ce délai n'est pas respecté, il y a obligation de remblayer en béton de tranchée soit un surcout estimé à plus de 20% du marché. C'est pourquoi le service des eaux de la CCPMG a prévu les travaux de réhabilitation cette année, en 2019. De plus l'ex SIAEP de Grez en Bouère prévoyait ces travaux en 2018 du fait des canalisations vieillissantes.
- Michel Foucher s'étonne du montant de l'étude sur le projet de décolmatage par rapport au montant des travaux.
- C'est une étude complexe qui comprend :
 - le diagnostic et la diagraphie de l'ouvrage existant
 - L'établissement et le suivi du dossier de « Porter à connaissance » à la Police de l'Eau
 - L'établissement du DCE
 - le suivi du décolmatage
 - le contrôle des essais de pompage

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Valide les travaux de réseaux dans le bourg de Ruillé Froid Fonds.
- Valide les travaux de réhabilitation de la station du Moulin de Rousson à Saulges.
- Valide les travaux de réhabilitation du captage du Plessis à Préaux.
- Valide les travaux de l'interconnexion des réseaux d'eau potable à Préaux.
- Valide les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable grande rue à Meslay du Maine.
- Valide les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable rue de la Bretonnière à Meslay du Maine.
- Valide les travaux de décolmatage du forage Montavallon à Meslay du Maine.
- Valide la création d'un nouveau forage sur le site de Juigné à Maisoncelles du Maine.
- Valide l'acquisition de compteurs radio-relève.
- Valide l'acquisition d'un superviseur.
- Valide les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable, rue de la Briqueterie à Saint Brice.
- Valide les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable, rue de la Libération à Grez en Bouère au vu des canalisations vieillissantes,
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier

Dossier N°6 – Rapport de la commission Enfance jeunesse sport du 11 juin 2019

Rapporteur, Jean-Marc POULAIN, Vice-président en charge de la commission enfance jeunesse sport de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

- ordre du jour du 11/06/2019:
 - 1) RAM : Organisation « 30 ans des RAM »
 - 2) Information Jeunesse : Présentation, orientation et Labélisation
 - 3) AZURÉO : Tarifs 2019/2020
 - 4) Projet Service des sports intercommunal : Bilan de la phase test et suites à donner (Philippe MONNIER)
 - 5) Informations diverses
 - - Retour collègue/entreprise
 - - Salle d'accueil Jeunes : Aménagement, achat de matériel
 - - Travaux salle de tennis/squash

1) RAM : Organisation des « 30 ans des RAM »

Dans le cadre des 30 ans de la création des RAM, la CAF a souhaité organiser plusieurs événements pour la promotion des RAM sur le département. Au niveau du réseau sud Mayenne (Château-Gontier, Craon et Meslay-Grez), les différentes responsables des RAM veulent proposer une matinée:

« A la rencontre des RAM »
Le samedi 5 Octobre de 10h à 13h
À la salle des sports de Val Du Maine

Tous les élus du territoire, les partenaires, les assistantes maternelles seraient invités.

Programme:

- Accueil et prise de parole des élus et partenaires
- Diffusion d'un film autour des missions des RAM
- Exposition de panneaux photos
- Mise en avant d'un des missions des RAM
- Intervention de Thierry Mousset (outils à destination des assistantes maternelles autour du livre)
- Cocktail déjeunatoire

Avis de la commission:

Les membres de la commission sont favorables au projet.

Au vu du déplacement, ils se posent la question de la participation des collectivités voisines (Pays de Château-Gontier et Pays de Craon), des propositions seront mises en place avec les différentes responsables des RAM du sud Mayenne (communication, organisation de co-voiturage, ...), pour anticiper ce problème.

2) Information Jeunesse : Présentation, Orientation et Labélisation

Information Jeunesse 16-25 ans:

Depuis 2004, le Pays Meslay-Grez possède un Point Information Jeunesse labélisé. Tous les 3 ans, il faut demander le renouvellement de cette labélisation.

Actuellement 7 PIJ en Mayenne:

Château Gontier, Evron, Mayenne, Gorron, Laval, St Berthevin et Meslay-Grez

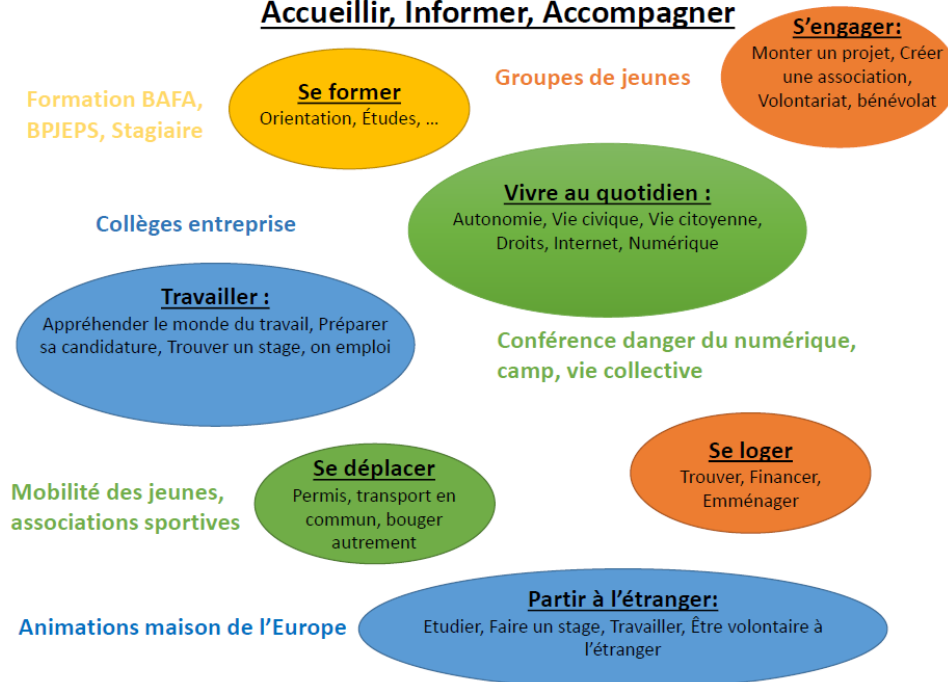
« Labellisées par le Ministère, en charge de la Jeunesse ces structures ont toutes une mission de service public : celle de garantir l'accès à l'Information pour tous les jeunes. »

L'information Jeunesse est liée à un réseau à travers le CRIJ Centre Régional Information Jeunesse des Pays de la Loire est une association loi 1901, avec mission de service public.

Actions recensées sur internet :

www.info-jeunes.fr

Accueillir, Informer, Accompagner



Pour la Labélisation IJ, il faut :

- mettre en place des temps d'animations, d'activités et d'accueils pour les jeunes entre 16 et 25 ans

Actions effectuées par le service jeunesse

- Justifier de 0,5 ETP sur l'Information Jeunesse

Actuellement difficile à évaluer, temps réparti sur plusieurs personnes dont Alexis (Stagiaire BPJEPS)

Possibilité de répartir clairement les tâches de chacun pour justifier ce temps

Avantage de la labélisation

Formation, accompagnement, réseau, communication, partenariat, représentativité, visibilité

Quelle position par rapport à cette labélisation ?

En lien avec l'Information Jeunesse:

Appel à Projet de la CAF sur « les promeneurs du net »

Consiste à avoir une personne référente sur les réseaux sociaux pour les jeunes et les familles: effectuer une veille, informer, communiquer, avertir

Avis de la commission:

Au vu des différentes animations et actions menées pour les jeunes par le service jeunesse et le lien qui peut être fait avec la MSAP et la Mission Locale auprès du public 16-25 ans, les membres de la commission souhaitent postuler à une relabélisation du Point Information Jeunesse.

De même, ils proposent d'étudier la possibilité de se porter candidat à l'appel à projet de la CAF sur le dispositif « promeneurs du net ».

3) AZURÉO Tarifs 2019/2020

• **Tarifs 2019/2020**

Proposition de tarifs 2019/2020 PRESTALIS

L'AZUREO		
PROPOSITION GRILLE TARIFAIRE	Septembre 2017 à Aout 2018	Actualisation 2019
	Tarifs en € TTC	Tarifs en € TTC
GRAND PUBLIC		
Enfant - de 3 ans	- €	- €
Tarif réduit (de 3 à 15 ans)	3,50 €	3,50 €
Adulte	4,50 €	4,50 €
Carte 10 entrées tarif réduit	28,00 €	28,00 €
Carte 10 entrées adulte	38,00 €	38,00 €
Carte famille (2+3)	18,00 €	18,00 €
CE carnet 100 entrées	350,00 €	350,00 €
Entrée bien-être + espace aquatique	10,00 €	10,00 €
10 entrées bien-être + espace aquatique	85,00 €	85,00 €
CLSH / ALSH	3,30 €	3,30 €
Anniversaire (par enfant)	9,00 €	9,00 €
Carte perdue	5,00 €	5,00 €
ACTIVITES		
1 séance activité Classic (aquafitness, bébé à l'eau)	11,00 €	11,00 €
Pass Activité Classic Année (1 séance par semaine sur la période scolaire)	219,00 €	219,00 €
Pass Activité Classic Trimestre	85,00 €	85,00 €
1 séance activité Premier (Aquabiking, Aquatraining)	12,00 €	12,00 €
10 séances activité Premier (Aquabiking, Aquatraining)	105,00 €	105,00 €
Pass natation Année (1 séance par semaine sur la période scolaire)	160,00 €	160,00 €
Pass natation Trimestre	80,00 €	80,00 €
Pass natation 2ème enfant de la même famille Année (1 séance par semaine sur la période scolaire)	110,00 €	110,00 €
Stage (pendant les vacances scolaires - 5 séances du lundi au vendredi)	50,00 €	50,00 €

ABONNEMENTS		
SILVER - Accès illimité à l'espace aquatique Année (engagement de 12 mois de date à date, sans tacite reconduction)	204,00 €	204,00 €
SILVER - Accès illimité à l'espace aquatique Mensuel (engagement minimum de 3 mois date à date + frais de dossier, avec tacite reconduction au-delà) *		19,00 €
SILVER - Accès illimité à l'espace aquatique Trimestre	78,00 €	78,00 €
SILVER + - accès illimité à l'espace aquatique + Bien-être Année (engagement de 12 mois de date à date, sans tacite reconduction)	348,00 €	348,00 €
SILVER + - accès illimité à l'espace aquatique + Bien-être Mensuel (engagement minimum de 3 mois date à date + frais de dossier, avec tacite reconduction au-delà) *		31,00 €
SILVER + - accès illimité à l'espace aquatique + Bien-être Trimestre	135,00 €	135,00 €
KID'S (ENFANT - accès illimité à l'espace aquatique + Activité Kids Année (engagement de 12 mois de date à date, sans tacite reconduction)	120,00 €	120,00 €
KID'S (ENFANT - accès illimité à l'espace aquatique + Activité Kids Mensuel (engagement minimum de 3 mois date à date + frais de dossier, avec tacite reconduction au-delà) *		12,00 €
KID'S (ENFANT - accès illimité à l'espace aquatique + Activité Kids Trimestre	49,00 €	49,00 €
GOLD - accès illimité à l'espace aquatique + Bien-être + Aquafitness Année (engagement de 12 mois de date à date, sans tacite reconduction)	444,00 €	444,00 €
GOLD - accès illimité à l'espace aquatique + Bien-être + Aquafitness Mensuel (engagement minimum de 3 mois date à date + frais de dossier, avec tacite reconduction au-delà) *		39,00 €
GOLD - accès illimité à l'espace aquatique + Bien-être + Aquafitness Trimestre	170,00 €	170,00 €
PLATINIUM - accès illimité à l'espace aquatique + Bien-être + Aquafitness + Aquabiking Année (engagement de 12 mois de date à date, sans tacite reconduction)	588,00 €	588,00 €
PLATINIUM - accès illimité à l'espace aquatique + Bien-être + Aquafitness + Aquabiking Mensuel (engagement minimum de 3 mois date à date + frais de dossier, avec tacite reconduction		51,00 €
Frais de dossier PASS Mensuel - frais unique première inscription *		9,00 €
INSTITUTIONNELS - EN CONTREPARTIE DES CONTRAINTES DE SERVICE PUBLIC		
Scolaires 1er degré CCPMG (tarif par créneau 1e degré avec 2 classes simultanées) (*)	120,00 €	120,00 €
Scolaires 2e degré CCPMG (tarif par créneau 2e degré avec 2 classes simultanées) (*)	145,00 €	145,00 €
Créneaux CSP clubs et associations (*) (par heure équivalente ligne d'eau)	31,00 €	31,00 €
Mise à disposition de l'équipement à l'autorité délégante (base 2 jours par an) (*)	1 200,00 €	1 200,00 €
AUTRES RECETTES INSTITUTIONNELLES		
Clubs et associations : facturation aux clubs et associations, pour les locations de LnH (Lignes de n	31,00 €	31,00 €
Scolaires 1er degré extérieurs (hors CCPMG) : facturation aux communes ou établissements concer	85,00 €	85,00 €

Avis de la commission:

Les membres de la commission ne sont pas favorables à la proposition de tarifs en l'état. La notion de « frais de dossier » pose problème, ils seraient plus favorable à une légère augmentation du tarif mensuel qui compenserait les frais de dossiers.

Deuxième proposition de Mr Pasek (Prestalis):

- Suppression des frais de dossier mais engagement minimum de 4 mois.

Après consultation, les membres de la commission proposent de valider la dernière proposition. (cf: 6-1 Annexe 1 Azuréo Actualisation tarifaire)

- **DSP AZUREO**

Avenant n°4

Modification d'indices de révision

Evolution des indices de l'INSEE au niveau du GAZ de l'EAU et des salaires, actualisation du calcul de l'indice de révision en conséquence.

Prise en charge de charges de personnel

Liée à l'arrêt de Yannick BURON en 2018 : compensation des charges liées au remplacement pendant l'arrêt en déduction des appels de charges de salaires au premiers semestre 2019.

Avis de la commission:

L'avenant n°4 est validé par les membres de la commission

4) Projet Service des sports intercommunal : Bilan de la phase test et suites à donner

Rappel du contexte

- **DOB 2018:**

Extension des missions du service des sports de Meslay-du-Maine à l'ensemble du territoire.

- **Réunions de préparation:**

18 Septembre 09 Octobre 2018

- **Présentation et Validation du projet : Commune de Meslay DuMaine**

Commission 12 Novembre 2018, Conseil Municipal 22 Novembre 2018

- **Présentation et validation du projet : Communauté de Communes**

Commission 05 Décembre 2018, conseil communautaire 18 Décembre 2018.

Validation des phases 1 et 2 si le bilan de la phase test est validé

- **1er Janvier au 30 Juin 2019:** phase 1 test, travaillée avec un comité de pilotage composé à 50% d'élus meslinois et 50% d'élus communautaires.

- **COPIL 1 (28/01/2019):**

Diagnostic, rencontre avec les bénévoles associatifs et interventions.

- **COPIL 2 (27/03/2019) :**

Suivi du projet et définition d'objectifs généraux

- **Copil 3 (05/06/2019) :**

Bilan, plan d'actions et Validation de la phase 1 test, proposition d'une phase 2

Bilan de la phase test (1^{er} Janvier au 30 Juin)

ASSOCIATIONS	MISSIONS	Nombres d'enfants encadrés
Bouère Basket	Direction de séances	15
Val du Maine escalade	Aide à la séance	20
Grez en Bouère Football	Direction de séance	10
Villiers Football	Accompagnement des éducateurs	20
Ballée Football	Direction de séances	12
Saint Loup Tennis de table	Aide à la séance	14
Meslay Football	Direction des séances/Accompagnement des éducateurs	105
Meslay Handball	Direction de séances	28
Meslay Tennis	Aide à la séance	10
Meslay Tennis de table	Direction de séances	19
Meslay Basket	Direction de séances	20

TOTAL = 273

- Nombre d'enfants encadrés: 273 enfants encadrés dont 91 sur les associations de la CCPMG extérieures à Meslay-du-Maine.
- 6 Nouvelles associations encadrées: football et escalade val du Maine, football Villiers, Basket Bouère, Football Grez en Bouère, tennis de table saint loup.
- Témoignages positifs des associations

ASSOCIATIONS	TEMOIGNAGES
AS Ballée	<u>Maxime Chapillon:</u> « les séances se passent bien, l'éducateur est une aide précieuse et passe très bien avec les jeunes. »
Esculape	<u>Violette Baudry:</u> «C'est une aide pour continuer le bénévolat, on est moins seul. Approche intéressante, des idées notamment sur les échauffements. Peut être qu'une formation de l'éducateur peut être envisagée? »
US Villiers	<u>Kilian Houdu:</u> « réponse adaptée aux attentes des associations. L'encadrement des jeunes éducateurs est plus efficace. C'est une superbe idée qui répond aux besoins de l'association»
Saint loup tennis de table	<u>Pascal Mongazon:</u> « Important car cela permet d'avoir de la relance régulière et un adulte qui redonne du sérieux et de la qualité dans la séance. Les jeunes ont progressé. L'entraîneur peut avoir du recul.»
AS Grez	<u>Frédéric Pipelier:</u> « C'est une aide très appréciable compte tenu du manque de bénévoles actuellement. Cela permet d'avoir une personne qualifiée. »
Bouère Basket	<u>Landry Levillain:</u> « cela a permis la mise en place d'un nouvel entraînement plus ludique tout en gardant l'apprentissage technique»

- Expérience positive pour les éducateurs:

Au vu du bilan positif de la phase 1, le comité de pilotage a validé la poursuite de l'action au travers de la mise en place de la phase 2.

Les membres du comité de pilotage actent le principe de regarder si avec les moyens humains existants, il serait possible d'accompagner 1 voir 2 associations sportives supplémentaires.

Proposition de service des sports intercommunal (phase 2)

(voir en annexe le projet complet validé par le comité de pilotage)

Objectifs définis par le comité de pilotage:

- Sport et éducation
- Aide au projet des associations
- Montée en compétences
- Attractivité des associations et du territoire

Actions proposées :

- Interventions associations
- Proposition de nouveaux créneaux avec de nouvelles associations
- Continuité du service de Meslay du Maine
- Ecole des sports, stages, ...

Rappel de ce qui a été validé au conseil communautaire de décembre 2018 pour la phase 2 si la phase 1 était validée

SERVICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS

Organisation et financement

Organigramme		Financement	
*1ETP Educateur responsable du service Agent transféré à la CCPMG		Commune de Meslay du Maine	50% (transfert de charges)
		CCPMG	50%
		- Année de référence = année 2018	
0,5 ETP Educateur sportif Agent CCPMG Financé 100% CCPMG	0,32 ETP Educateur sportif Agent Meslay du Maine Financé 50 % sur temps transféré commune Meslay (transfert de charges) Financé 50 % sur temps transféré CCPMG		

- * Rattaché à la direction de la CCPMG

Rappel de ce qui a été validé au conseil communautaire de décembre 2018 pour la phase 2 si la phase 1 était validée (2)

SERVICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS

Comité de suivi de l'action

Proposition de création d'un comité de pilotage pour le suivi du service et proposer les arbitrages nécessaires

Comité de pilotage composé des Maires ou adjoints au sport des communes sièges des associations sportives pouvant rentrer dans le dispositif (compte tenu du financement de la ville de Meslay du Maine dans le cadre du transfert de charges, 50% des membres du comité seront des Elus de Meslay du Maine).

Ce comité pourra réunir autant de fois que nécessaire les présidents des associations sportives utilisatrices du service.

Avis de la commission:

Dès le début du projet, les membres de la commission étaient favorables à la mise en place d'un service des sports mutualisé avec la commune de Meslay du Maine. Le bilan de phase test étant positif, ils ne voient donc pas de raison de ne pas continuer et souhaitent que ce service soit effectif au mois de septembre.

Les membres de la commission valident la poursuite du comité de pilotage afin de garantir le bon fonctionnement et la qualité de ce service. Ce comité de pilotage pourra être élargi avec l'intégration de représentants d'associations.

5) Informations diverses

▪ Retour Opération : Collège/Entreprise

Visite des élèves du collège « Le grand Champ » le 28 mai et restitution face aux chefs d'entreprises le 19 juin.

65 élèves ont participé à cette opération

Entreprises : SNERO, GITEAU, SOTIWELL, CLINIQUE EQUINE, MECANIC 2000, ARTECH

▪ Salle d'accueil Jeunes : Aménagement, matériel

Aménagement de la salle de La Chesnaie : canapé, jeu de fléchettes, babyfoot, consoles de jeux (prêtées par la Médiathèque).

Objectif: Lieu d'accueil en présence des animateurs et lien avec l'information jeunesse.

▪ Travaux Salle de tennis

- Fin de travaux, remise des clés, communication

Réception des opérations le 19 juin. Fin des travaux le 26 juin. Information aux associations et visite de la salle le 4 juillet.

- Nom des salles

Afin de différencier les 2 salles de sport situées sur Meslay du Maine, les membres de la commission proposent d'ajouter une lettre, un nom, un numéro, ou autre en complément de « salle de sport du Pays Melsay-Grez ».

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- Jean Marc Poulain propose en complément de la présentation, que les salles de sports situées sur la commune de Meslay du Maine soient- baptisées : Salles de sports du Pays de Meslay Grez- Salle A et Salle B (pour l'ex-salle de tennis)
- Le Président complète la présentation en rappelant que le projet de territoire de la communauté de communes comprend le maillage du territoire par des équipements publics et notamment sportifs, et en parallèle, ce projet de service de sport intercommunal permet d'encourager et de soutenir la vitalité des associations sportives qui font vivre le territoire et contribuent à son attractivité.

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu l'article L .5211-4-1 du CGCT,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Valide l'organisation présentée des 30 ans des RAM.
- Valide la demande de re labélisation Information Jeunesse.
- Valide la candidature à l'appel à projet « Promeneurs du net »
- Valide la proposition de tarifs de la société Prestalis sans les frais de dossier, mais avec un engagement minimum de quatre mois.
- Valide l'avenant numéro 4 à intervenir avec la DSP l'Azuréo et autorise le Président ou le Vice-président à le signer ;
- Valide le projet de service des sports intercommunal tel que présenté.
- Valide le financement du service sport comme proposé.
- Décide d'approuver le transfert de l'agent de la Commune de Meslay du Maine à 100% sur la mission sport, à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.
- Décide d'approuver la mise à disposition de l'agent de la Commune de Meslay du Maine à 0.32 ETP sur la mission sport, à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez pour les 32%de son temps,
- Décide de créer les postes correspondants comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

GRADE	Durée hebdo	FONCTION	Temps de Travail	
ETAPS Principal de 2ème Classe	35H00	Educateur Sportif	TC	Transfert
OAPS	11H00	Educateur sportif	11H	Mis à disposition

- Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition de l'agent à intervenir avec la Commune de Meslay du Maine et
- Valide l'aménagement de la salle de la Chesnaie en salle d'accueil de jeunes.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

Dossier N°7 – Rapport de la commission énergie et développement durable du 18 juin 2019

Rapporteur, Jean-François LASSALLE, Vice-président en charge de la commission énergie et développement durable de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Ordre du jour du 18/06/2019:

- Acquisition de 5 VAE
- Appel à projet May'eCar

1. Acquisition de 5 VAE

RAPPEL :

Dans le cadre de la politique énergie-climat territorial, le GAL Sud Mayenne a choisi d'agir sur la mobilité des personnes et les transports et a expérimenté pour cela un nouveau service : la location longue durée de vélos électriques. En 2018, il a été décidé d'étendre ce dispositif sur le territoire du Pays de Meslay-Grez, en faisant l'acquisition de 15 vélos électriques.

Sur la partie financière, une convention de mise à disposition a été signée entre la CCPMG et le GAL Sud-Mayenne pour permettre à la CCPMG d'encaisser toutes les recettes annuelles des contrats de location contre un reversement de 12.5 % du coût d'acquisition des VAE (soit une participation de 6 000 € versée sur 2 exercices)

Les conditions de location des VAE sont les suivantes :

- Être actif et avoir 18 ans ou plus
- Résider ou travailler dans le Pays de Meslay-Grez
- Fournir un justificatif d'identité et de domicile
- Fournir une assurance responsabilité civile
- Fournir une attestation de l'employeur
- S'engager à respecter les conditions du contrat de location

En 2018, 11 contrats avaient été signés, générant une recette de 1245€
Depuis le 1^{er} janvier 2019, cette action a générée une recette de 2080€

Actuellement, les 15 VAE sont loués : 5 personnes sont actuellement inscrites sur liste d'attente.
Le bon fonctionnement du services amène à s'interroger sur l'acquisition de 5 nouveaux VAE.
Prix d'achat pour 5 vélos : 7 492 €TTC
Une subvention Leader pourra être sollicitée pour cette acquisition

COMMUNE	ENTREPRISE	JOUR DE RETRAIT	JOUR DE RETOUR	DUREE (mois)	RENVL 1	RENVL 2	RENVL 3
MESLAY DU MAINE	MAIRIE	07/07/2018	06/10/2018	12 mois	08/10/2019		
MESLAY DU MAINE	STAO	13/07/2018	13/10/2018	3 mois	14/01/2019	15/04/2019	16/07/2019
VAL DU MAINE - BALLEE	MAIRIE	21/07/2018	21/07/2019	12 mois			
MESLAY DU MAINE	MAIRIE	06/11/2018	06/02/2019	12 mois	07/02/2020		
VAL DU MAINE - BALLEE	CELLOPLAST	26/01/2019	26/02/2019	12 mois	27/02/2020		
GREZ EN BOUERE		10/04/2019	10/10/2019	6 mois			
SAINT DENIS DU MAINE	ECOLE NOTRE DAME	01/04/2019	01/10/2019	6 mois			
MESLAY DU MAINE	ECOLE NOTRE DAME	30/03/2019	28/09/2019	6 mois			
MESLAY DU MAINE	ECOLE NOTRE DAME	01/04/2019	01/10/2019	6 mois			
MAISONCELLES DU MAINE	MAIRIE	29/03/2019	29/09/2019	6 mois			
LE BURET	C/C MESLAY GREZ	01/04/2019	01/10/2019	6 mois			
LA CROPTTE	ECOLE NOTRE DAME	11/04/2019	11/07/2019	3 mois			
MESLAY DU MAINE	CEROP 53	13/04/2019	13/10/2019	6 mois			
MESLAY DU MAINE	ECOLE NOTRE DAME	27/04/2019	27/10/2019	6 mois			
MESLAY DU MAINE	PHARMACIE DES GRANDS JARDINS	14/05/2019	14/08/2019	3 mois			

2. Appel à projet May'eCar

1. CONTEXTE :

Le Conseil départemental s'est engagé en 2019 dans un nouveau programme sur les mobilités durables. Il a ainsi acquis 53 véhicules électriques dont 24 font l'objet d'un appel à projet sur 2 volets :

- Le volet social : le projet doit permettre d'apporter une réponse locale aux personnes en situation de précarité qui rencontrent des difficultés de mobilité
- Le volet environnemental : le projet doit proposer une solution d'autopartage permettant d'éviter aux mayennais d'utiliser leur voiture habituelle dans leur trajet quotidiens

Sont exclus :

- Les demandes en relation avec l'autonomie des personnes financées dans le cadre du plan May'Ainés
- Les usages pour les services internes aux structures

Remise des candidatures le 28 juin 2019

2. Expérience de la CC du Mont des Avaloirs :

- Les réservations s'effectuent sur la plateforme « Clem »
- Les utilisateurs s'inscrivent sur la plateforme : coordonnées, contact téléphonique & mail et ils doivent scanner et télécharger leur permis de conduire
- Il y a une redevance fixe qui est mensuelle si utilisation du véhicule (ex : C/C des Avaloirs : 4 €)
- Les réservations s'effectuent à la journée ou à la ½ journée
- Réserve de 6h à 22h maxi
- Coût à la journée à la C/C des Avaloirs : 8 €
- Coût à la ½ journée à la C/C des Avaloirs : 5 € (de 6 à 13h ou de 13h30 à 22h)
- Une fois la réservation effectuée, l'utilisateur obtient un code (sms/mail) qui permet de déverrouiller un coffre à clé installé à côté du véhicule.
- Retour d'expérience : « bon retour des usagers, les véhicules partent tous les jours »

<https://www.cc-montdesavaloirs.fr/me-deplacer-econome/>

3. Projet pour le Pays de Meslay-Grez

- Proposition de candidater pour l'attribution de 2 voitures stationnées sur la CCPMG : où ?

Plusieurs axes d'intervention peuvent être envisagés :

- Pour les actifs, prolongement de l'action VAE avec l'objectif de réduire les émissions de GES notamment dans le cadre des trajets domicile-travail (à voir : limitation du nb de jours consécutifs de location pour éviter la concurrence avec les loueurs locaux et la mobilisation par 1 seule personne du véhicule)
- Mise en place d'un tarif « social » qui pourrait s'adresser aux bénéficiaires de minimas sociaux (en fonction QF) afin de favoriser leur déplacement milieu rural
- Autre ? cible « bénévoles » associations, aide aux personnes âgées (portage de repas, réseau ap....) ?

Quel coût :

Installation de 1 ou 2 bornes de recharge électrique

Abonnement de 105 €/mois/véhicule auprès de la Clem' qui s'occupe de la gestion et facturation client

AVIS DE LA COMMISSION :

La commission donne un avis favorable à l'acquisition des nouveaux Vélos électriques

Concernant l'appel à projet May'eCar, après discussions, la commission donne un avis défavorable au positionnement de la CC sur cet appel à projet.

La commission s'est interrogée sur le rôle de la CC dans le gestion de ces véhicules estimant qu'elle pouvait être chronophage même avec une gestion déléguée à une plateforme (panne du véhicule, lavage...). Les véhicules sont également pour certains déjà « âgés », quid des batteries ?

Pour la commission, ces voitures doivent être à destination des associations à vocation sociales, directement gérées par elles mêmes et pas via la CC. Pas de volonté d'aller vers le prêt aux particuliers.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

A - ACQUISITION DE 5 NOUVEAUX VELOS (VAE) :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **Valide le principe d'acquisition de cinq vélos supplémentaires (VAE), Vélo à Assistance Electrique.**
- **Autorise le Président à déposer une demande de subvention au titre du programme Leader**
- **Valide la décision modificative numéro 2 du budget principal qui prévoit les crédits manquants pour cette acquisition.**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer le devis et tous document inhérents au présent dossier.**

B - APPEL A PROJET May'eCar :

- Le président comprend la position de la commission qui émet des doutes sur la proposition de fonctionnement faite et il propose un modèle plus simple qui consisterait à mettre à disposition des associations qui œuvrent dans le domaine social, un véhicule qui serait basé au siège de la CCPMG et serait mis à disposition gratuitement sur la base d'un planning géré par les services de la communauté de communes comme peut l'être la mise à disposition du mini bus. On peut tester cette formule dans le cadre de l'appel à projet du Département et on fera un bilan. Le règlement complet pourra être travaillé après les résultats de l'appel à projet.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, et après avoir voté, PAR :

- **23 POUR**
- **1 CONTRE**
- **4 ABSTENTIONS**

- **Valide la candidature de la CCPMG à l'appel à projet May'eCar sur les bases proposées par le Président.**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.**

Dossier N°8- Contrat de transition écologique du Sud Mayenne

Rapporteur, le Président, Bernard BOIZARD.

Pour le compte des 3 EPCI associés, le Gal Sud Mayenne pilote depuis 10 ans la politique énergie-climat territoriale. Il œuvre ainsi à la transition énergétique et à la lutte contre le changement climatique à travers notamment l'animation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et la conduite des différents dispositifs de développement territoriaux comme Leader, TEPCV et autres contrats avec l'ADEME, les collectivités territoriales et services de l'Etat.

Le Gal Sud Mayenne affiche notamment une ambition de Territoire à Energie Positive (TEPOS) et bas carbone (BC) au service du développement de notre territoire et de la planète.

En cohérence et articulation avec son PCAET et son PAT Manger local et Durable actuellement en construction, le Gal Sud Mayenne est engagé depuis janvier 2019 dans la nouvelle démarche de partenariat initiée entre les territoires et l'Etat : le Contrat de Transition Ecologique (CTE).

L'objectif des CTE est de faciliter la transition écologique (à savoir la mutation économique et écologique de nos territoires) à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), en construisant et en mettant en œuvre un contrat pluriannuel de 3 ou 4 ans, qui sera évalué sur la base d'indicateurs de performance environnementale et d'objectifs de résultats chiffrés.

Depuis la signature du Contrat d'Avenir, le 8 février dernier, le territoire du GAL Sud-Mayenne a activement engagé l'élaboration de son Contrat de Transition Ecologique avec le Ministère de de la Transition Ecologique et Solidaire, les services déconcentrés de l'Etat et ses opérateurs en région, notamment l'ADEME et l'Agence de l'eau. Dans le cadre de nos travaux, nous avons invité de nombreux acteurs et partenaires à participer aux réunions de travail, et mobilisés des porteurs de projets potentiels.

Aujourd'hui, le calendrier s'accélère et les services de l'Etat souhaitent pouvoir officiellement signer le premier CTE des Pays de la Loire, avec le GAL Sud-Mayenne, au début du mois de juillet prochain. A ce stade, ce sont plus d'une vingtaine de fiches actions qui sont envisagées autour de trois axes stratégiques :

- Amplifier les transitions, moteurs de l'économie et de l'emploi en Sud Mayenne :

Actions en faveur de l'économie circulaire, d'une filière locale de productions biosourcées, de la mobilité durable dans les entreprises, une ferme vitrine agriculture en transition dans le lycée agricole du Sud Mayenne, des accompagnements à l'installation et à la conversion en agroécologie, des adaptations d'outils de proximité en faveur de l'élevage agricole et piscicole durables

- Reconquérir la qualité de l'eau et des sols des bassins versants du Sud Mayenne :
Actions pour des fermes bas carbone ou des fermes à faible impact écologique (eau, biodiversité, sols), en faveur de la préservation et revalorisation du bocage, une définition pour un déploiement des services environnementaux autour de la régénération du bocage, des sols, de la biodiversité et de la qualité de l'eau et de l'air, lutte contre les pollutions diffuses

- Activer la performance BBC² (Basse Consommation et Bas Carbone) et le développement des énergies renouvelables en Sud Mayenne

Des actions d'accompagnement renforcé pour un bâti très basse consommation et bas carbone (BBC²) et l'éradication des passoires thermiques, accompagnement global pour essaimage de projets énergie renouvelables et notamment le solaire (autoconsommation individuelle et collective), et pour tout type de bâtiment (public, privé, mixte, citoyen), mais aussi éolien et biomasse, ou encore une action de soutien au développement production biométhane avec développement réseau distribution et rebours

Aujourd'hui, les Services de l'Etat et le Gal Sud Mayenne finalisent avec les partenaires financiers et les porteurs de projets le plan d'actions du CTE qui fera donc l'objet d'une signature officielle par le Ministre (ou secrétaire d'Etat) de la transition Ecologique et Solidaire en début d'été sur notre territoire.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **Approuve l'état d'avancement du Contrat de Transition Ecologique,**
- **Autorise le Président à co-signer le Contrat de Transition Ecologique du Sud Mayenne aux côtés des Présidents des deux autres Communautés de Communes associées au sein du Gal Sud Mayenne.**
- **Autorise le Président du Gal Sud Mayenne à signer toutes les pièces afférentes à cette action.**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.**

Dossier N°10 – Commande publique groupements de commandes ; Délégation au Président pour la signature des conventions constitutives

Rapporteur, Bernard Boizard, Président.

Conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics. Dans le cadre de la mutualisation des achats, initiée depuis quelques années sur notre territoire, la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez propose aux collectivités territoriales et syndicats, de les accompagner dans la mise en place de groupements de commandes.

Le groupement permet aux acheteurs publics de coordonner et de regrouper leurs achats pour réaliser notamment des économies d'échelle et réduire les coûts. C'est un outil permettant d'accroître l'efficacité de la commande. Le groupement de commandes est nécessairement constitué par une convention constitutive que chaque membre est tenu de signer. Cette convention constitutive doit définir les règles de fonctionnement du groupement.

Rappel des Principes de La constitution de groupements de commandes

Sources juridiques	Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
Définition	Création d'un groupement de commandes entre plusieurs collectivités, permettant : <ul style="list-style-type: none"> - d'agréger leurs besoins - de partager une expertise technique et juridique - d'obtenir une sécurité juridique et une performance économique optimales - de mener à bien une seule procédure, pour toutes les collectivités
Conditions de mise en œuvre	Conclusion en amont de la procédure d'une convention de groupement entre ses membres (nécessite l'accord de chaque organe délibérant des collectivités concernées), désignation d'un coordonnateur et création d'une CAO de groupement
Domaines / missions / services concernés	Tout besoin des collectivités de laCCPMG: le groupement peut être compétent pour tout un ensemble de thématiques (travaux, services, fournitures)

Modalités de mise en œuvre	Préparation et conclusion d'une convention de groupement entre les collectivités intéressées, qui désigne un coordonnateur chargé de la mise en œuvre de la (des) procédure(s) de mise en concurrence, dans les conditions et pour les thématiques indiquées dans la convention de groupement
-----------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Vu les dispositions de l'article [L.5211-10](#) du CGCT, une délégation permanente permet au président d'un EPCI de signer toute convention constitutive de groupement de commandes pendant la durée de son mandat.

Pour information, ci-dessous, les groupements de commande en cours de constitution :

- Achat des défibrillateurs
- Ecole numérique ; achat de matériels informatiques

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **Valide le principe d'adhérer aux groupements des collectivités souhaitant s'associer à un groupement de commandes, selon l'objet.**
- **Autorise le Président à signer les conventions de groupement de commandes à intervenir, et tous les documents inhérents à chaque groupement de commandes et ce jusqu'à la fin du mandat électoral.**
- **Autorise le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.**

Fin de la séance à 23 h 39

**Procès-Verbal du conseil communautaire du 25 juin 2019
Signature par voie délibérative**

Communes	Nom	Prénom	Emargement
ARQUENAY	Langlois	Gustave	
BAZOUGERS	Rapin	Yveline	
BAZOUGERS	Ferran	David	
BAZOUGERS	Landelle	Jérôme	
BEAUMONT PIED DE BŒUF	Gangnat	Pascal	
GREZ EN BOUERE	Lassalle	Jean-François	
GREZ EN BOUERE	Foucher	Michel	
LA BAZOUGE DE CHEMERE	Legeay	Franck	
LA CROPTÉ	Lambert	Paul	
LE BIGNON DU MAINE	Bellay	Jean-Louis	
LE BURET	Catillon	Didier	
MESLAY DU MAINE	Poulain	Jean-Marc	
MESLAY DU MAINE	Gautier	Huguette	
MESLAY DU MAINE	Bordier	Pierre	
MESLAY DU MAINE	Taunais	Maryse	
MESLAY DU MAINE	Boulay	Christian	
MESLAY DU MAINE	Bruneau	Sylvie	
MESLAY DU MAINE	Brault	Jacques	
MESLAY DU MAINE	Jardin	Elisabeth	
PREAUX	Ragaine	Roland	
RUILLE FROID FONDS	Helbert	Marie-Claude	
SAINT BRICE	Boisseau	André	
SAINT CHARLES LA FORET	Abafour	Michel	
ST DENIS DU MAINE	Boizard	Bernard	
ST LOUP DU DORAT	Bréhin	Jean-Claude	
VAL DU MAINE	Cottureau	Michel	
VAL DU MAINE	Ricordeau-Maillet	Martine	
VAL DU MAINE	Lefloch	Michel	